

Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge
Band: - (1947-1948)

Rubrik: Action du CICR en Inde et au Pakistan

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. Action du CICR en Inde et au Pakistan

Après la proclamation de l'indépendance de l'Inde et du Pakistan, le 15 juillet 1947, des incidents et des troubles sanglants se produisirent. Des millions de personnes passèrent dans les deux sens, d'un pays à l'autre. Des convois furent attaqués et beaucoup de fugitifs périrent. Dans les régions d'accueil, les camps de réfugiés ne tardèrent pas à être surpeuplés ; les épidémies et la famine menaçaient.

Quelques mois plus tard, la situation s'était stabilisée et, des 6 millions de réfugiés au Pakistan, moins d'un million restait encore dans les camps, tandis qu'en Inde, sur un total de 4 millions de réfugiés, un demi-million environ demeurait interné. De part et d'autre de la frontière, les réfugiés s'étaient installés tant bien que mal dans les villages et les maisons abandonnées par les minorités fugitives.

Cependant, d'importants problèmes subsistaient. La famine restait à craindre dans certaines régions. Le retour de la saison chaude amenait un danger accru d'épidémies, alors que les moyens de lutte étaient insuffisants. Enfin et surtout, l'exode et l'échange de populations n'étaient pas terminés, ni les passions apaisées. Cette situation commandait l'intervention d'un intermédiaire neutre au nom des principes de charité et d'humanité, dans l'intérêt des deux parties.

Répondant à des appels pressants, le CICR envoya de Genève le Dr O. Wenger, chargé de le représenter, tant à la Nouvelle-Delhi qu'à Karachi, capitales des deux Dominions. Parti à la fin décembre 1947, le délégué prit contact en janvier 1948 avec les Autorités et les Croix-Rouges des deux pays, et cette démarche fut saluée aussi bien par les Hindous que par les Musulmans. Des échanges de populations eurent lieu par la

suite avec le concours du délégué et d'accord entre l'Inde et le Pakistan.

L'action du délégué du CICR fut particulièrement opportune au Cachemire, où l'évolution de la situation politique paraissait devoir susciter des troubles d'une extrême gravité. Un plébiscite devait décider du rattachement de cette Province à l'un ou l'autre des deux nouveaux Etats. Le Maharadjah de Cachemire fit appel à l'Inde en vue de se rallier à l'Union indienne. Une partie de la population se souleva alors contre lui. Il en résulta, en octobre 1947, un choc entre troupes armées, et il y eut de part et d'autre des massacres d'Hindous et de Musulmans. Dans le Cachemire même, deux gouvernements se formèrent, celui d'Azad-Cachemire (partisan du Pakistan) et celui de Jammu-Cachemire (partisan de l'Inde). Toutefois, un certain nombre de Musulmans continuaient de résider dans la partie du Cachemire favorable à l'Inde, tandis que des Hindous demeuraient encore dans celle qui réclamait l'union avec le Pakistan. Avant l'intervention du délégué du CICR, les deux gouvernements locaux n'avaient pu se mettre d'accord pour procéder à un échange de population. Prié d'agir, le délégué se rendit sur place et eut des entretiens à Lahore avec les représentants des deux régions du Cachemire. Cette démarche eut pour effet l'envoi de secours aux Hindous internés en Azad-Cachemire, à ceux notamment du camp d'Ali-Beg, qui vivaient dans des conditions misérables. Un médecin et deux infirmières furent autorisés à les soigner. Le Gouvernement du Pakistan s'engagea à leur fournir des vivres, et se déclara prêt à évacuer par le Pakistan tous les Hindous qui se trouvaient sous la dépendance de l'Azad-Cachemire et qui désiraient regagner l'Inde.

Poursuivant ses négociations, le délégué du CICR eut la satisfaction, en avril et mai 1948, de recevoir du Gouvernement de l'Inde et de celui de l'Azad-Cachemire une déclaration, aux termes de laquelle des deux Gouvernements s'engageaient, dans le conflit du Cachemire, à respecter les principes et l'esprit des Conventions de Genève.

L'effet pratique de cette déclaration se traduisit par la création de bureaux de renseignements, la remise des listes de prisonniers et l'autorisation donnée au CICR de visiter les camps.

Un accord est également intervenu entre l'Inde et le Pakistan, sous les auspices du CICR, pour la recherche et le rapatriement des femmes enlevées au Cachemire durant les hostilités par des soldats de l'Azad-Cachemire. Le nombre de ces malheureuses s'élevait à 50 ou 60.000.

En mai 1948, le délégué du CICR eut un entretien avec le premier ministre de l'Inde, ainsi qu'avec le premier ministre de Jammu-Cachemire. Il visita plusieurs camps de réfugiés, puis se rendit dans le district de Poonch que se partageaient les forces de l'Inde et de l'Azad-Cachemire. Il y visita près de 15.000 réfugiés, la plupart non-musulmans, évacués par avion à raison de 20 à 30 départs d'avion par jour et de 25 personnes par avion. En juillet 1948, 20.000 personnes avaient pu être ainsi transportées.

En octobre 1948, la Croix-Rouge du Pakistan s'était plainte au CICR du bombardement d'hôpitaux qu'elle avait installés au Cachemire. Sur les instances du délégué du CICR, l'incident fut réglé à l'amiable entre les deux parties.

Le délégué visita le camp de prisonniers d'Attok, au Pakistan, où étaient groupés 629 prisonniers capturés par les forces de l'Azad-Cachemire. Il présida, sur l'aérodrome de Rawalpindi, à l'échange de prisonniers et obtint du Gouvernement de l'Azad-Cachemire le rapatriement en Inde par le Pakistan de 1.000 civils non-musulmans.

Il eut enfin plusieurs entretiens avec les Autorités de l'Inde en vue de faire accorder le traitement de prisonniers de guerre aux personnes incarcérées à la suite des événements survenus à Hyderabad, en septembre 1948.